

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n° 4

REGLEMENT GRAPHIQUE

Extraits des PLANS DE ZONAGE

MITTELHAUSBERGEN

direction **urbanisme
et territoires**

aménagement du territoire
et projets urbains



**Dossier approuvé
Mai 2024**

LEGENDE DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

PLAN DE ZONAGE

ZONAGE

	Limite commune
	Limite de quartier
	Limite de zone
UB3	Désignation de la zone
SMS1	Désignation du secteur pour la mixité sociale (cf. règlement écrit)
STL1	Désignation de servitude de taille de logement (cf. règlement écrit)
12mET	Hauteur maximale autorisée des constructions à l'égout de toiture
15mHT	Hauteur maximale autorisée des constructions hors tout
	Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

EMPLACEMENTS RESERVES

	Emplacement réservé et emprise
	Désignation de l'emplacement réservé : indication commune/quartier et numéro (cf. liste des emplacements réservés)
	Emplacement réservé pour la mixité sociale
	Désignation de l'emplacement réservé pour mixité sociale : indication commune/quartier H et numéro (cf. liste des emplacements réservés)
	Tracé de principe des futures voies et emprise

AUTRE DISPOSITION

	Projet d'Aménagement Global
--	-----------------------------

REPERAGE GRAPHIQUE

	Espace contribuant aux continuités écologiques
	Espace planté à conserver ou à créer
	Jardin de devant à conserver ou à créer
	Alignement d'arbres à conserver ou à créer
	Arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
	Marge de recul et cote
	Bande constructible et cote
	Ensemble d'intérêt urbain et paysager
	Bâtiment exceptionnel
	Bâtiment intéressant
	Ensemble de façades remarquables
	Clôture soumise à dispositions particulières
	Ligne de construction
	Secteur de point de vue et côte altimétrique de construction

Nota1 : certains éléments de la légende peuvent ne pas figurer sur le plan

Nota2 : veuillez penser à consulter les autres plans ou cartes du document, notamment ceux présents en annexe du PLU
Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg - Règlement graphique - Plan de zonage

Règlement graphique – 6-1. Plan de zonage

Point 26 de la note de présentation
Paysage et cadre de vie - Mittelhausbergen
 Rue Eugene Delacroix, rue Principale et rue des Vignes –
 Inscriptions d'EPCC

10mET

UAA2
7mET

UB4



MIH 20

MIH 51

MIH¹²⁵³ 18

7

Echelle :
2000

Règlement graphique – 6-1. Plan de zonage

Point 26 de la note de présentation

Paysage et cadre de vie - Mittelhausbergen

Rue du Moulin, rue Nicolas Poussin et rue de la Victoire –
Inscriptions d'EPCC

UCA2
337
7mET

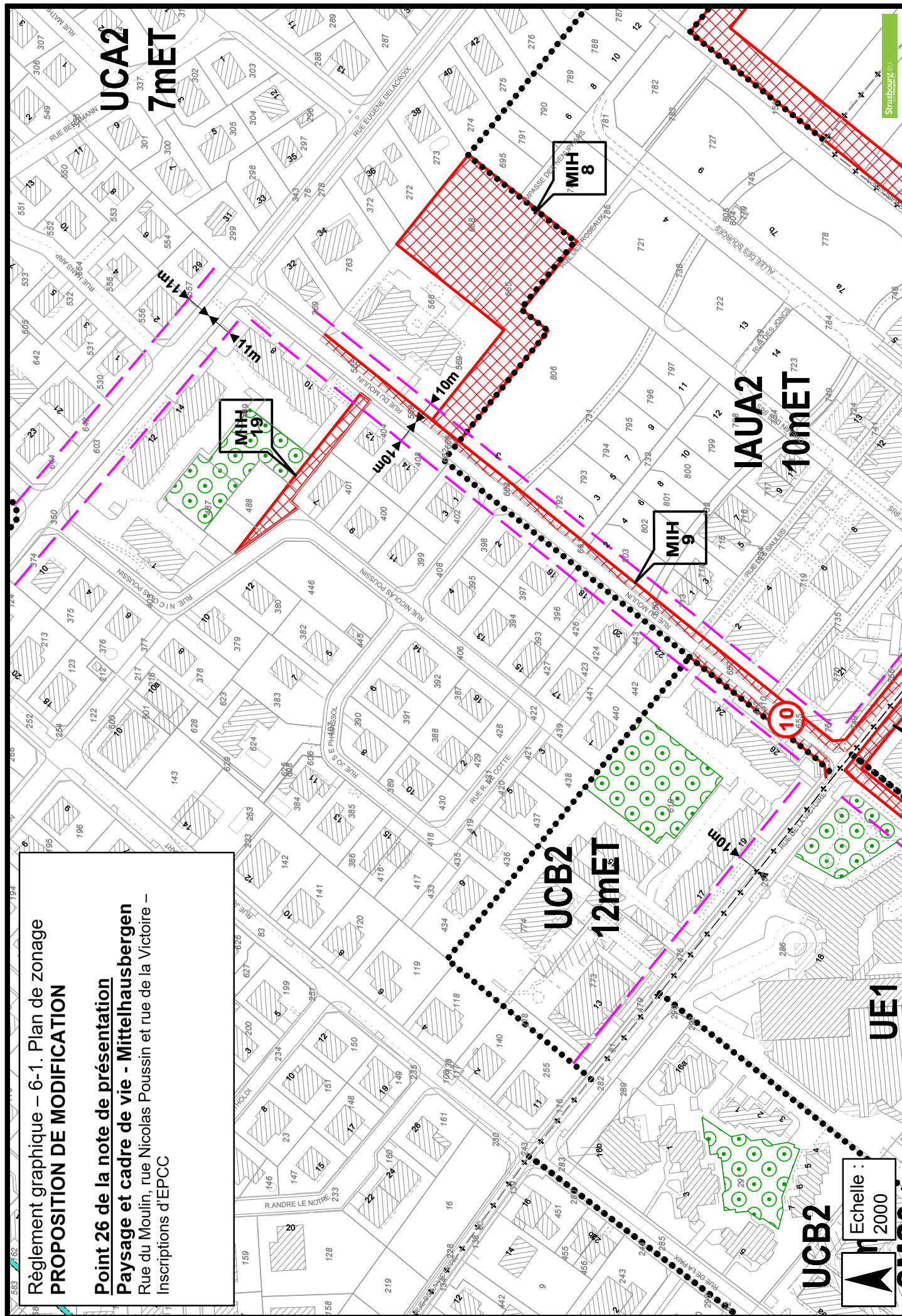
UCB2

IAU A2 10MET

UCB2

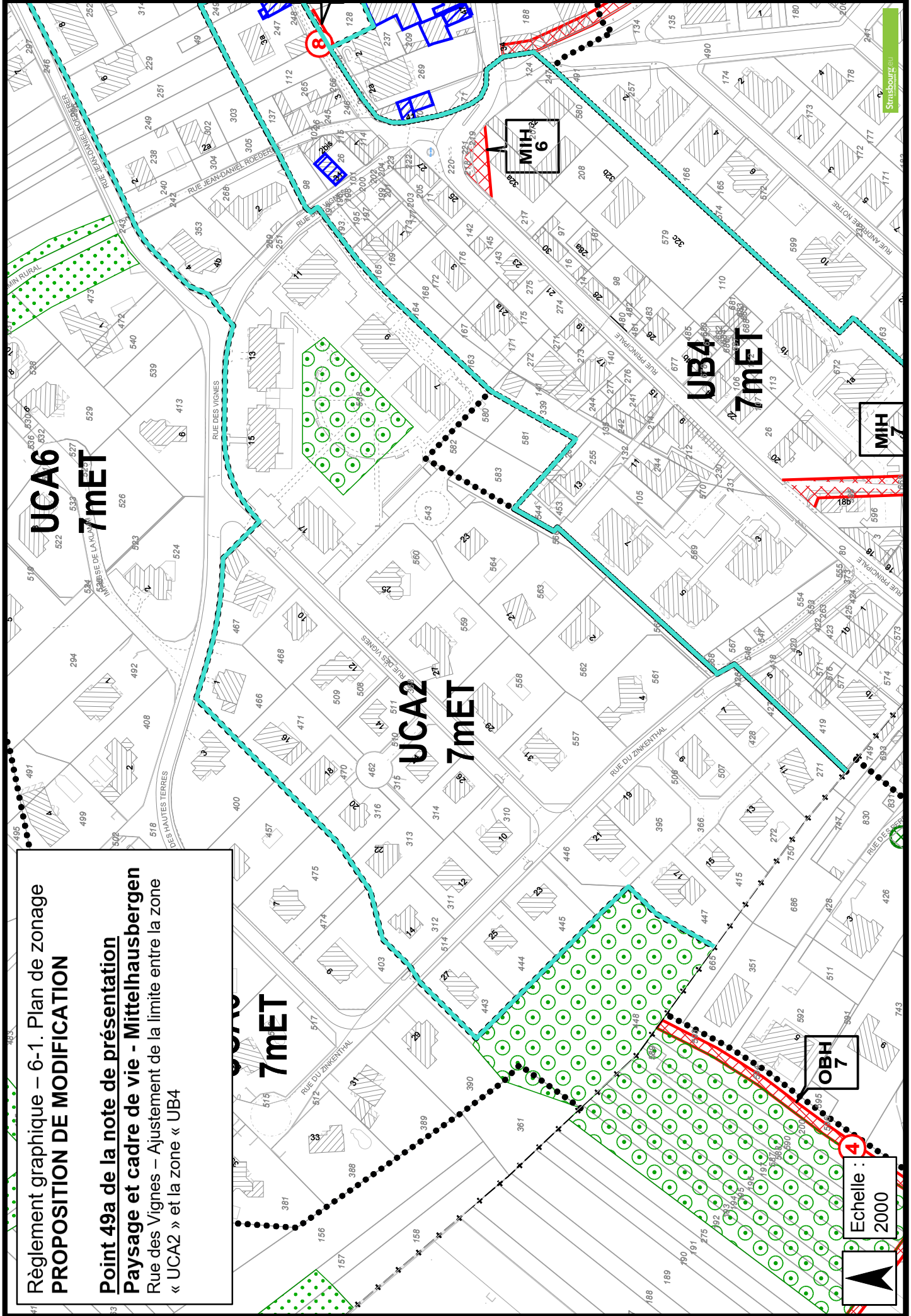
Echelle : 2000

UE1



Règlement graphique – 6-1. Plan de zonage
PROPOSITION DE MODIFICATION

Point 49a de la note de présentation
Paysage et cadre de vie - Mittelhausbergen
Rue des Vignes – Ajustement de la limite entre la zone
« UCA2 » et la zone « UB4 »



Echelle :
2000

Rue Principale et rue Eugène Delacroix – Extension de l'ER
MIH 6 et création de l'ER MIH 18

Règlement graphique – 6-1. Plan de zonage
PROPOSITION DE MODIFICATION

Point 85a de la note de présentation

Mobilités - Mittelhausbergen

Rue du Moulin et rue Nicolas Poussin – Inscription de l'ER MIH

19

UCA2

7mET

UCB2

12mET

IAUA2

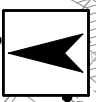
10mET

MIH 8

MIH 19

MIH 9

Echelle : **JE1**
2000



2000

Rue des Jardins – Extension de l'ER MIH 3

UCA2
7mET

UCA2
7mET

7mET

MIH 16

MIH
15MIH
14

286 **MIH**₃

20

Echelle :
2000

